

Gilles GAUTHIER
Université Laval, Québec (Canada)

**L'interprétation de la réalité dans le débat public.
Un exemple: la question nationale et le débat sur
la laïcité au Québec**

**The interpretation of reality in the public debate.
An example: the national question and the debate on
secularism in Quebec**

Abstract: In addition to expressing a position, interventions in public debates are presented as interpretations of reality. The analysis of this factual dimension is conducted by taking the example of the disagreement between two philosophers, Michel Seymour and Jocelyn Maclure, about a link between the national question and the debate on secularism in Quebec. After exposure of their views, are highlighted the factual aspects they involve. They are then characterized as part of an interpretation of social reality.

Keywords : Public debate, factuality, social reality, national question, secularism.

La réalité ne pardonne pas une seule erreur à la théorie.
L. Trotsky

En mars et avril 2014, au moment où meurt le projet d'une *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodements* faisant l'objet du projet de loi no 60 du gouvernement du Québec, une dispute intellectuelle a lieu entre deux philosophes, Michel Seymour et Jocelyn Maclure, à propos de l'insertion de la question nationale québécoise dans le débat sur la laïcité. Seymour soutient que la question nationale est une composante cruciale du débat

sur la laïcité alors que Maclure conteste cette inclusion et soutient que la laïcité n'a trait qu'au problème de la diversité spirituelle et religieuse. Voici comment Seymour expose globalement ce désaccord : à ses yeux, « la problématique des accommodements, autant que celle de la laïcité, pose la question du vivre ensemble et donc de la question identitaire » (Seymour 2014) alors que « Pour Maclure, les enjeux véritables de la laïcité renvoient plutôt à la place de la religion dans la société. » (ibid). Seymour et Maclure mettent leur point de vue au service d'une proposition normative. Seymour appelle à un règlement de la question nationale afin de mieux traiter des problèmes posés par la laïcité. Maclure estime au contraire que la question nationale pollue la discussion sur la laïcité et devrait donc en être évacuée au profit de la seule considération de la diversité religieuse.

Une caractéristique déterminante de leur affrontement est que les points de vue qu'ils adoptent lui confèrent une teneur factuelle. Seymour et Maclure n'abordent pas le lien entre nationalisme identitaire et laïcité comme s'il relevait d'une estimation ou d'une appréciation évaluative, mais plutôt comme une question de fait : Seymour *affirme qu'il y a* enchâssement de la question nationale dans le débat sur la laïcité, Maclure *disconvient que ce soit le cas*. Ce sont des constats différents qu'ils portent sur l'existence de cette relation. Et c'est cette divergence de diagnostics qui fondent leurs positions normatives respectives : elles reposent sur l'affirmation ou le déni d'une inscription de la question nationale dans le débat sur la laïcité.

Le contenu factuel de l'affrontement entre Seymour et Maclure relève de lectures distinctes qu'ils proposent du rapport entre la question nationale et le débat sur la laïcité. Ils mettent en avant des représentations opposées de ce qu'est ce rapport. Autrement dit, leur mésentente repose sur un conflit d'interprétation de la réalité.

C'est à l'examen de cette double dimension, factuelle et interprétative, de la dispute entre Seymour et Maclure qu'est consacré le présent texte. Dans une première partie, je ferai état de leurs positions respectives telles qu'ils les expriment dans trois interventions : un texte initial de Seymour (2010) dans lequel il stipule en quoi la question nationale est partie prenante au débat sur la laïcité, une réaction de Maclure (2014) qui récuse toute jonction véritable entre les deux problématiques et limite la laïcité à la seule question du statut des religions dans l'espace public et, finalement, la riposte de Seymour (2014) qui tout à la fois cherche à réfuter les objections de Maclure et à préciser plus finement comment la question nationale s'agrège au débat sur la

laïcité. Dans une seconde partie, je relèverai les aspects factuels de la filiation entre le nationalisme identitaire et la laïcité qui se font voir dans les interventions des deux philosophes. Dans une dernière partie, je proposerai une caractérisation du type d'interprétation de la réalité sociale au cœur du désaccord entre Seymour et Maclure. L'intérêt de cette analyse des dimensions factuelle et interprétative de leur affrontement est de faire voir en quoi la relation à la réalité est (souvent) centrale dans le débat public : qu'elle n'en est pas seulement un élément d'appoint, mais plutôt un constituant majeur de l'opposition des points de vue défendus.

1. Les positions de Seymour et Maclure

Seymour formule l'idée d'une intégration de la question nationale au débat sur la laïcité à de nombreuses reprises. Elle ressort d'une manière très marquée dans sa critique du rapport de la Commission Bouchard – Taylor¹ à laquelle Maclure réagit. Seymour y énonce le rapport qu'il voit entre la question nationale et la problématique spécifique des accommodements raisonnables.

Seymour fait reproche au rapport Bouchard – Taylor de ne pas avoir posé un diagnostic complet sur la controverse des accommodements. À ses yeux, le rapport a minimisé l'importance de la question identitaire dans la problématique des accommodements raisonnables en réduisant celle-ci trop exclusivement à une affaire d'harmonisation des pratiques religieuses. Tout en admettant l'importance de cet enjeu, Seymour soutient que le malaise identitaire québécois loin d'être seulement causé par un simple problème de perception est lui aussi un facteur important de la crise des accommodements. Il va même jusqu'à affirmer que « la problématique des accommodements raisonnables n'est qu'un autre chapitre des débats concernant la question nationale québécoise. » (Seymour 2010, 224).

Seymour propose d'abord une compréhension de la réaction négative de certains Québécois à l'égard des demandes d'accommodements :

¹ *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*. Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, Québec : Gouvernement du Québec, 2008. Cette Commission avait été mise sur pied à la suite des controverses des accommodements raisonnables qui avaient secoués le Québec les années précédentes (pour plus de détails, voir https://fr.wikipedia.org/wiki/Controverse_québécoise_sur_les_accommodements_raisonnables)

« Ces Québécois ont été placés en face de membres des minorités qui parviennent à s'affirmer, à réclamer la reconnaissance de leurs pratiques culturelles et à défendre leurs droits, alors que le peuple québécois dans son ensemble ne semble pas en mesure de pouvoir s'affirmer de la même façon et d'obtenir une telle reconnaissance. C'est cela qui explique en partie pourquoi les nouvelles concernant les accommodements ont fait sortir de leurs gonds certaines personnes. Celles-ci ont senti qu'elles devaient enfin commencer elles-mêmes à s'affirmer et à réclamer la reconnaissance. Malheureusement, plusieurs d'entre elles l'ont fait en blâmant les « immigrants ». Lors des audiences de la Commission de consultation, on a même assisté parfois à des propos disgracieux, racistes, antisémites et islamophobes. Mais il faut aller plus loin que la simple condamnation de ces propos et chercher à comprendre d'où provient le malaise identitaire exprimé par la population. » (Seymour 2010, 224).

Après avoir ainsi rendu intelligible le malaise identitaire québécois, Seymour en fournit une explication politique. Pour lui, il relève d'une carence d'affirmation nationale qui renvoie au statut constitutionnel indéfini du Québec :

« Les membres issus de l'immigration sont reconnus dans la constitution canadienne par la politique canadienne du multiculturalisme. En affirmant ouvertement leur droit à des pratiques culturelles religieuses distinctes, ils agissent en conformité avec cette politique. Pendant ce temps-là, le peuple québécois dans son ensemble, lui, n'est pas reconnu par la constitution canadienne ... » (Seymour 2010, 227).

Selon Seymour, c'est en quelque sorte la logique même du multiculturalisme qui induit un télescopage de la question nationale dans la problématique des accommodements. Sa reconnaissance des communautés immigrantes implique ou en tout cas va de pair avec un déni du peuple québécois. Ce refus de reconnaissance suscite un malaise identitaire que vient heurter l'exercice des pratiques religieuses qu'autorise la reconnaissance des communautés immigrantes.

Si la réaction des Québécois à l'égard des immigrants est en partie critiquable et même à certains égards condamnable, le malaise identitaire québécois ainsi que le déficit d'affirmation nationale dans lequel il trouve son origine doivent néanmoins être davantage pris au sérieux que ne le fait le rapport Bouchard – Taylor. Aux yeux de Seymour, pour parvenir à dénouer de manière satisfaisante la crise des accommodements raisonnables, il faut remédier au malaise identitaire québécois en

élaborant une solution politique à sa cause politique, le manque de reconnaissance du peuple québécois. Des mesures d'harmonisation des pratiques religieuses ne peuvent y suffire; il faut aussi, ne serait-ce que de façon minimale, régler la question nationale québécoise :

« ... si le malaise identitaire concerne le statut politique du Québec et ne s'explique pas seulement par un problème d'attitudes et de perception erronées, il faut y répondre par des solutions qui ont un impact sur la situation politique du Québec, et non en recommandant seulement que le gouvernement mette en place ou renforce des politiques d'harmonisation concernant les relations interpersonnelles entre les citoyens. » (Seymour 2010, 232).

Seymour propose à cet égard (à défaut de l'accession à la souveraineté pleine et entière) l'adoption d'une constitution interne qui, par un ensemble d'arrangements ayant trait à une citoyenneté québécoise, au français comme langue publique commune, aux principes d'égalité homme-femme et de laïcité et à l'interculturalisme, assurerait la reconnaissance du peuple québécois et de ses droits collectifs.

Maclure réagit à l'affirmation de Seymour d'un lien entre la question nationale et la laïcité en notant d'abord que sa teneur psychologique appelle une confirmation empirique. Pour Maclure, l'idée que le malaise identitaire ressenti par des Québécois en raison d'un déficit d'affirmation nationale soit un facteur explicatif de leur réaction négative à l'égard des demandes d'accommodements pour motifs religieux (et, plus généralement, comme il l'écrit lui-même, « par rapport à la présence des religions minoritaires dans l'espace public » (Maclure 2014, 18)) demande à être corroborée par des « faits observables ». À son avis, une telle corroboration empirique n'a pas été jusqu'à maintenant produite et la possibilité d'un rapport entre la question nationale et le débat sur la laïcité est donc restée « strictement spéculative ». Maclure précise également ne pas voir quel « devis expérimental permettrait de ... tester » l'avancée de Seymour. Faute d'une telle procédure, suggère-t-il, elle serait « infalsifiable » au sens du critère épistémologique de Popper.

Maclure a recours au même raisonnement pour s'objecter à la proposition de Seymour de remédier au malaise identitaire québécois par l'adoption d'une constitution interne qui en venant combler le manque d'affirmation nationale du Québec ouvrirait à une gestion adéquate de la problématique des accommodements. Elle est « tout autant spéculative, soutient-il, et il est évidemment impossible de la réfuter puisqu'elle est conditionnelle et hypothétique. » (Maclure 2014, 19) Maclure manifeste

néanmoins son scepticisme à l'égard de la proposition de Seymour en mettant en avant une « analyse comparative sommaire ». Il fait observer que l'aménagement de la diversité religieuse pose difficulté dans de nombreux pays (les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, les pays scandinaves, la Tunisie, la Turquie, l'Inde) qui sont souverains. Il en infère qu'une constitution interne ou quelque autre solution politique au problème de carence d'affirmation nationale du Québec ne permettrait pas de rendre plus serein le débat sur la laïcité et n'atténuerait pas les craintes liées à la diversité religieuse. En soulignant que dans tous ces pays, la question de la laïcité est relative à celle de « la compatibilité des croyances et pratiques islamiques avec les valeurs démocratiques et libérales » (Maclure 2014, 19), Maclure affirme :

« ... une meilleure reconnaissance du Québec, l'adoption d'une constitution interne ou même la souveraineté complète du Québec ne dissiperait pas le questionnement et les désaccords profonds au sujet de la place et du statut de la religion. Ces désaccords s'enracinent dans des visions contrastées de la laïcité, de l'égalité, de l'équité, de la liberté de religion, du rapport entre raison, religion et démocratie, du féminisme, etc. » (Maclure 2014, 19).

La place et le statut de la religion, tel est, selon Maclure, l'aspect essentiel de la problématique de la laïcité. Il ne voit pas en quoi les désaccords qu'elle génère seraient dissipés par un quelconque règlement du déficit identitaire :

« Qu'est-ce qui permet de penser qu'une politique d'affirmation nationale rendrait ces désaccords moins aigus? Les athées critiques des religions, les républicains qui tiennent à une séparation étanche entre le public et le privé et les féministes qui considèrent que les religions en général, ou l'islam en particulier, sont incompatibles avec l'égalité entre les hommes et les femmes ne seraient pas apaisées par l'indépendance du Québec. » (Maclure 2014, 19).

Il lui semble également que les « nationalistes conservateurs » tenants d'une « catho-laïcité » qui, tel qu'il comprend leur position, accordent une prépondérance à la religion catholique majoritaire et préconisent une assimilation pure et simple des nouveaux immigrants ne seraient pas davantage ouverts à la diversité religieuse si le Québec accédait à la souveraineté.

Maclure pense que non seulement l'identité nationale n'est pas, au Québec comme dans les autres pays, un facteur déterminant ni même significatif de la problématique de la laïcité, mais aussi qu'accorder une trop grande importance à l'affirmation identitaire déficitaire la dénature en la marginalisant : c'est « Faire du débat sur la laïcité un épiphénomène ». Le nœud de la question, à ses yeux, est la gestion de la pluralité religieuse dans les sociétés démocratiques, notamment en ce qui a trait à la forte présence de l'islam :

« Une analyse mieux ancrée dans la sociologie québécoise suggère que la dimension religieuse est la variable la plus importante du débat identitaire des dernières années. Un examen du débat de 2006 à aujourd'hui permet de constater que ce n'est pas la diversité ethnoculturelle en elle-même qui suscite les passions, mais bien la diversité spirituelle et religieuse et l'augmentation du nombre de citoyens de confession musulmane. » (Maclure 2014, 20).

Maclure semble de la sorte opérer un renversement de perspective par rapport au point de vue défendu par Seymour. Ainsi qu'il l'affirme ici, la question identitaire n'est pas concernée par la dimension ethnoculturelle, mais essentiellement par la dimension religieuse et, surtout, le malaise lié à une carence d'affirmation nationale pointé par Seymour ne serait pas déterminant alors que le serait la diversité religieuse.²

En appui à cette vue des choses, Maclure cite Will Kymlicka :

« Ce phénomène s'observe également ailleurs qu'au Québec. Comme l'affirme maintenant le philosophe et expert mondialement reconnu du multiculturalisme Will Kymlicka, 'we have witnessed a partial backlash against liberal multiculturalism, particularly in countries where Muslims form clear majority of the immigrant population and hence are the focus of debates around multiculturalism'. Le fait que des citoyens originaires d'Amérique latine, d'Haïti ou du Vietnam transforment jour après jour la culture et l'identité québécoises ne soulève guère de résistance. » (Maclure 2014, 20).

Autrement dit, Maclure, en s'appuyant sur Kymlicka, considère qu'il n'y a pas de problème identitaire causé par une pluralité ethnique

² Il n'est pas très clair, cependant, comment il faut entendre dans cette citation l'expression « débat identitaire ». Maclure semble en faire un usage qui en extirpe d'emblée toute connotation relative à la question nationale ou à une dimension ethnoculturelle pour ne lui conserver qu'un sens seulement sociétal.

suscitée par l'immigration, mais un problème relatif à la diversité religieuse entraîné par le nombre important de nouveaux arrivants de confession musulmane.

Seymour réagit à la critique de Maclure d'abord en faisant état de témoignages de journalistes chroniqueurs de quotidiens québécois dont les analyses politiques mettent en relief, sous un aspect ou un autre, la pertinence de la question identitaire nationale dans la crise des accommodements raisonnables. Il évoque également quelques interventions publiques appelant maladroitement aux « valeurs québécoises » qui, à ses yeux, montrent bien que le malaise identitaire imprègne le débat sur la laïcité. Seymour estime de la sorte satisfaire l'exigence de confirmation empirique posée par Maclure : « on peut difficilement demander plus. »

Il s'en prend ensuite directement au point de vue de Maclure qui, selon lui, « En interprétant la conjoncture actuelle comme posant essentiellement le statut de la religion au sein de la société québécoise ... propose une lecture superficielle qui ne tient pas la route. » (Seymour, 2014). Il souligne, à ce propos que seul l'islam suscite la discussion dans le débat sur la laïcité, qu'on ne discute pas autant des autres religions, sikh, juive et chrétienne :

« Comment se fait-il que le débat sur la laïcité se soit progressivement concentré sur la question du foulard musulman? Pourquoi la kippa, la croix chrétienne ou le turban sikh n'ont pas fait l'objet d'autant de débats? Pourquoi cette fixation sur les foulards des musulmans? » (Seymour 2014).

L'explication de Seymour est que le débat a dérivé. Il a d'abord porté sur les valeurs, y compris la laïcité et le patrimoine, pour ensuite se déplacer sur l'immigration et tout particulièrement sur l'immigration maghrébine et arabe de confession musulmane pour finalement se cristalliser sur le foulard islamique sur lequel se serait focalisée l'expression du malaise identitaire québécois. Seymour intègre de la sorte de manière plus explicite la problématique de l'immigration à sa compréhension d'un enchevêtrement de la question nationale au débat sur la laïcité. Mais, sous ce rapport, le fait que l'immigration soit musulmane est à ses yeux en quelque sorte incident. À ce propos, il interprète Kymlicka dans un sens tout à fait opposé à celui retenu par Maclure :

« [Maclure] soutient que la multiethnicité provoquée par l'immigration n'est pas en cause, mais bien la religion musulmane. Et pourtant, la citation de Kymlicka ne vient pas vraiment renforcer son argument. Au

contraire, Kymlicka montre bien que les autres religions ne sont pas en cause et que si la religion musulmane pose un problème, c'est bien parce que la majorité des immigrants dans certains pays est formée par des musulmans. » (Seymour 2014).

C'est en fonction de cette précision que Seymour dispose de l'analyse comparative de Maclure suivant laquelle la présence d'un problème posé par la laïcité dans des pays souverains donne à penser que le règlement du déficit identitaire québécois serait sans effet sur la question et prétend de la sorte démontrer que la question nationale n'interfère pas dans le débat sur la laïcité. Selon Seymour, l'argument est vicié à la source parce qu'il présuppose à tort que l'identité nationale n'est pas mise à mal dans ces pays souverains. Il lui semble au contraire que ...

« Des pays tels que la France et la Grande-Bretagne se posent à eux-mêmes la question de leur propre identité nationale et il n'y a rien de surprenant à ça. Il est normal que les questions identitaires soulevées par les identités minoritaires issues de l'immigration se répercutent sur la problématique identitaire de la communauté nationale. » (Seymour 2014).

Pour Seymour, c'est l'immigration en tant que telle et non pas l'immigration spécifiquement musulmane qui suscite ce problème identitaire ou, plutôt, ce problème identitaire est vécu relativement à l'islam parce qu'il se trouve que l'immigration est essentiellement musulmane et que l'islamisme fait peur :

« ... le problème se pose dans tous les pays qui sont aux prises avec une immigration musulmane importante. ... ce n'est pas la religion en général qui pose problème, mais bien la religion musulmane. Et c'est la religion musulmane parce que l'immigration ... y est principalement musulmane et que l'on postule un envahissement de l'islamisme radical. Si l'immigration musulmane et le [sic] l'envahissement islamique posent un problème, c'est bel et bien parce que l'identité nationale est en cause. » (Seymour 2014).

Ultimement, l'entreprise de Seymour est de réhabiliter la question nationale en regard du pluralisme culturel et religieux ou plutôt de ne pas en laisser l'exclusivité aux nationalistes conservateurs fermés à la diversité religieuse de telle sorte que son lien avec le débat sur la laïcité ne soit pas perçu comme étant pathogène :

« L'erreur à ne pas faire serait de passer à la trappe la question identitaire sous prétexte que, dans sa forme actuelle, sa prise en compte est celle du

national-populisme. Car ce serait là jeter le bébé avec l'eau du bain. On peut admettre que le débat autour de la laïcité soulève des préoccupations véritables à caractère identitaire, en particulier en ce qui a trait aux demandes d'accommodements. Il faut être disposé à répondre à ces inquiétudes, pas nécessairement parce que de véritables problèmes d'accommodements existent, mais bien parce qu'il existe un réel besoin d'affirmation nationale. » (Seymour 2014)³.

2. La factualité de l'affrontement entre Seymour et Maclure

Dans leur opposition à propos de l'emboîtement de la question nationale dans le débat sur la laïcité, Seymour et Maclure développent différents arguments à teneur factuelle. Il est possible de les circonscrire et de les expliciter relativement aux trois points de désaccord plus précis de leur affrontement :

- La thèse initiale de Seymour selon laquelle un malaise identitaire consécutif à un déficit d'affirmation nationale est un constituant de la controverse sur les accommodements raisonnables et, plus largement, de la problématique de la laïcité.

³ Au delà de la stricte question d'un lien entre la question nationale et la problématique de la laïcité, Seymour adopte une position originale dans les débats ayant trait au vivre ensemble et au nationalisme québécois. Alors que beaucoup scindent les deux enjeux comme s'ils étaient incompatibles sinon antagoniques, il est l'un des rares intellectuels (avec Gérard Bouchard) à tenter d'articuler pluralisme culturel et religieux et émancipation nationale. Le plus souvent, les défenseurs de l'ouverture à l'égard des minorités culturelles et religieuses issues de l'immigration soit adhèrent à l'option fédéraliste et au modèle du multiculturalisme, soit tiennent à distance la question identitaire alors que, de leur côté, les nationalistes se montrent réfractaires au pluralisme. Seymour exprime lui-même ce double exclusivisme et la particularité de sa position dans les termes suivants : « Les Inclusifs font pour la plupart disparaître à toutes fins utiles la question nationale de leur écran radar, alors que ... [les] nationalistes ... [sont] critiques à l'égard des politiques de pluralisme culturel. Je défends pour ma part les politiques de pluralisme et je suis en même temps nationaliste. La question nationale ne doit pas être laissée dans les mains des nationalistes conservateurs. Il faut être sensible à l'égard de l'identité nationale et être soucieux de la préserver tout en développant des politiques généreuses à l'égard de la minorité anglophone, des peuples autochtones et des citoyens issus de l'immigration. » (Seymour 2014). C'est dans un équilibre entre les droits des uns et des autres que Seymour voit que cette conciliation est possible : « Sur le plan normatif, on ne peut pas ... en toute cohérence se préoccuper du sort des groupes minoritaires et de leur identité tout en prétendant que la question de l'identité nationale de la communauté d'accueil n'est pas en cause. On ne peut pas être soucieux de l'identité religieuse des groupes minoritaires et être indifférent à l'égard de l'identité de la communauté d'accueil. (...) Dans toutes les sociétés, souveraines ou non, il faut trouver un équilibre entre l'unité et la diversité. » (Seymour 2014).

- Le corollaire de cette thèse initiale selon lequel une solution politique à ce problème de carence permettrait de traiter adéquatement des questions des accommodements et de la laïcité.

- La contre-thèse de Maclure affirmant que ce n'est pas l'identité nationale qui est cœur du débat sur la laïcité, mais la gestion de la diversité religieuse dans l'espace public.

Les arguments que Seymour et Maclure invoquent pour justifier leurs positions sur ces trois points ainsi que la discussion qui les accompagne comportent un grand nombre d'éléments factuels.

1 – La thèse initiale de Seymour

Quand Seymour avance, dans sa réaction au rapport Bouchard – Taylor, que la question nationale participe au débat sur la laïcité, il n'argumente pas au sens où il ne s'emploie pas à justifier son affirmation; il pose comme un constat que le malaise identitaire québécois est partie prenante de la controverse des accommodements raisonnables. Le reproche qu'il adresse au rapport Bouchard – Taylor est d'être resté aveugle quant à l'existence effective du malaise identitaire en en réduisant le fondement à des perceptions erronées. À ses yeux, Bouchard – Taylor a fourni un compte-rendu inexact parce que fragmentaire de la situation ayant donné lieu à la crise des accommodements. De même, l'explication politique que Seymour propose du malaise identitaire n'est pas une démonstration, au sens strict d'une inférence d'une conclusion à partir de prémisses, mais plutôt une description : c'est un fait, pour lui, que le refus de reconnaissance du peuple québécois afférent au multiculturalisme entraîne une insatisfaction identitaire qui se manifeste par une frustration à l'égard des immigrants.

Bref, la thèse de Seymour est factuelle. Il expose ce qu'il considère être la réalité. Ainsi qu'il formule les choses, que la carence d'affirmation nationale entraîne un malaise identitaire qui se répercute sur le problème de l'harmonisation des pratiques religieuses ne relève pas d'un jugement de valeur, mais prétend dépeindre ce qui est le cas. Aux yeux de Seymour lui-même, sa thèse est vraie. D'un point de vue technique plus neutre, on dira plutôt qu'elle a une valeur de vérité : qu'elle est vraie ou fautive selon que ce soit effectivement le cas ou non que le déficit d'affirmation nationale des Québécois suscite un malaise qui pèse sur la problématique des accommodements et le débat sur la laïcité.

C'est tout à fait de la sorte que la reçoit Maclure en lui posant d'entrée de jeu une exigence de ratification empirique. N'entrevoiant pas

quel devis expérimental assurerait cette confirmation par des faits observables, Maclure suggère que la thèse de Seymour est infalsifiable. Il la disqualifie non pas au motif qu'elle est fausse, mais à celui qu'elle n'est pas démontrée et qu'elle n'est peut-être pas non plus démontrable : qu'à défaut de pouvoir être réfutée, elle ne peut être ni confirmée, ni infirmée. Maclure use ici d'une stratégie méta-argumentative. Il ne s'attaque pas frontalement à l'idée d'un contrecoup du malaise identitaire sur la problématique des accommodements, mais met en cause sa prétention à la factualité. Pour le dire de manière plus technique, Maclure allègue que parce que la thèse de Seymour n'est pas vériconditionnelle, c'est-à-dire que ne lui correspond aucun ensemble de conditions de vérité, elle se dérobe à sa visée factuelle et demeure purement « spéculative » ou, si l'on veut, seulement une vue de l'esprit.

Seymour ne réplique pas directement à la critique méta-argumentative de Maclure mais s'efforce de la désamorcer en produisant comme arguments à l'appui de sa thèse initiale des analyses de chroniqueurs politiques reconnaissant l'incidence d'un besoin de reconnaissance et d'affirmation nationale dans la crise des accommodements ainsi que des références à des « valeurs québécoises » qui y ont été présentes. Pour lui, ces analyses et références suffisent à corroborer sa « lecture des faits » et viennent satisfaire l'exigence de vérification empirique requise par Maclure. Seymour ne discute pas de cette condition pour elle-même ni ne tente d'établir la falsifiabilité de sa thèse; il se contente de produire ce qu'il considère manifestement être des faits observables qui, à ses yeux, lui servent de justifications. C'est seulement face à l'opposition de Maclure que Seymour s'astreint de la sorte à fonder sa thèse, ce dont il se croyait manifestement jusqu'alors dispensé en raison de l'évidence qu'il lui reconnaît.

2 – Le corollaire de la thèse initiale de Seymour

Seymour a la même attitude dans l'exposition initiale du corollaire de sa thèse. Il va de soi, pour lui, que puisqu'une carence d'affirmation nationale fait en sorte que le malaise identitaire québécois perturbe le débat sur la laïcité, il faut y remédier afin de mieux mener ce dernier. Seymour énonce là un raisonnement purement formel dont il ne prend pas la peine d'étayer les constituants et qu'il ne cherche pas à attester de quelque manière que ce soit parce qu'il le fait relever d'une question de fait.

Maclure le contredit d'un point de vue également factuel : en invoquant la comparaison avec des pays souverains où la diversité

religieuse fait aussi problème. Cette comparaison lui sert à développer un argument d'inanité selon lequel un règlement quel qu'il soit de la question nationale resterait sans effet sur le débat sur la laïcité. Maclure ajoute un adjuvant à cet argument en postulant que même l'indépendance du Québec ne modifierait en rien l'attitude critique des « nationalistes conservateurs », des athées, des tenants du républicanisme et des féministes à l'égard des religions.

Comme c'est le cas pour sa thèse initiale, c'est sous l'impulsion de l'objection de Maclure que Seymour émet une riposte argumentative. On ne peut pas, selon lui, déduire qu'une résolution du problème identitaire québécois n'aurait pas de répercussion sur le débat sur la laïcité du fait que des pays souverains sont également aux prises avec un problème de gestion de la diversité religieuse. C'est le présupposé même de la comparaison à la base de l'argument de Maclure que Seymour conteste en faisant valoir que ces pays se voient eux aussi confrontés à la question identitaire. Selon lui, dès lors qu'ils connaissent une immigration importante, tous les pays deviennent en bute à un problème d'identité nationale. Par rapport à sa thèse auxiliaire selon laquelle une solution politique au malaise identitaire permettrait de normaliser les débats sur les accommodements et sur la laïcité, le contre-argument de Seymour a uniquement trait à cette mise en cause de l'identité nationale par l'immigration. C'est dans sa discussion de la position de Maclure alléguant que la laïcité fait débat seulement sous l'aspect de la place de la religion dans l'espace public que Seymour va s'efforcer de montrer que le problème identitaire suscité par l'immigration se double d'une difficulté dans l'administration de la diversité religieuse quand il se trouve que l'immigration est surtout religieuse (en l'occurrence musulmane).

3 – La contre-thèse de Maclure

Si Maclure s'oppose aussi radicalement à la thèse de Seymour et à son corollaire sur l'insertion de la question nationale dans le débat sur la laïcité, c'est pour faire valoir l'idée que c'est plutôt la question de la pluralité religieuse qui y est centrale. À ses yeux, les deux thèses s'excluent l'une l'autre : « ... ce n'est pas la diversité ethnoculturelle en elle-même qui suscite les passions, mais bien la diversité spirituelle et religieuse et l'augmentation du nombre de citoyens de confession musulmane ». Les choses semblent se présenter, pour Maclure, comme si, dans un jeu de vases communicants, accorder de l'importance à la dimension identitaire impliquait en octroyer proportionnellement moins à

la dimension religieuse, comme si l'admission de la pertinence de la question identitaire dans le débat sur la laïcité se faisait au détriment de la reconnaissance de l'à-propos de la question religieuse.

Si son « analyse comparative » lui sert au premier chef d'argument pour supposer qu'un règlement du malaise identitaire québécoise serait sans effet sur le débat sur la laïcité, elle lui permet également de marquer le coup dès le départ : « L'aménagement de la diversité morale, spirituelle et religieuse est l'un des grands défis des régimes démocratiques contemporains. » (Maclure 2014, 19). C'est manifestement ce seul défi qui intéresse Maclure. D'emblée, il fait l'impasse sur tout problème de mise en cause de l'identité nationale auquel peuvent être confrontés les différents pays auxquels il fait référence (les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Italie, la Belgique, les Pays-bas, l'Allemagne, les pays scandinaves, la Tunisie, la Turquie et l'Inde).

À l'appui de sa contre-thèse, Maclure développe deux arguments factuels. Le premier est celui qu'il présente en en référant à Kymlicka : la réaction de rejet à l'égard du multiculturalisme observable dans les pays où la population immigrante est majoritairement musulmane. C'est ce trait commun, également présent au Québec, qui, aux yeux de Maclure, montre que c'est bien la diversité religieuse plutôt que la diversité ethnoculturelle qui fait débat. Pour lui, en d'autres termes, le problème n'origine pas de l'immigration en tant que telle qui viendrait bouleverser une identité nationale préalable homogène, mais du fait que la part la plus importante de l'immigration est musulmane. Maclure conforte ce point de vue –c'est son argument secondaire- en relevant que l'immigration non musulmane (« des citoyens originaires d'Amérique latine, d'Haïti ou du Vietnam ») ne pose pas de difficulté.

Seymour ne réagit pas à la contre-thèse de Maclure du point de vue méta-argumentatif adopté par ce dernier. Il aurait pu le faire en soutenant qu'elle manque à satisfaire l'exigence de démonstration empirique que sa propre thèse se voit posée par Maclure. Avancer que le débat sur la laïcité a pour seul enjeu ou pour enjeu essentiel la place de la religion dans la société au point d'en exclure la question nationale apparaît a priori être tout aussi « spéculatif » que prétendre que celle-ci en est une composante importante. Si le backlash contre le multiculturalisme dans les pays à forte immigration musulmane souligné par Kimlicka et le constat que l'immigration autre que musulmane ne crée pas de problème peuvent être considérés comme des « faits observables », on ne voit pas comment ne pas admettre que c'est aussi le cas de l'analyse de chroniqueurs politiques remarquant qu'un besoin de reconnaissance et d'affirmation des

Québécois est lié à la crise des accommodements raisonnables ainsi que des références aux « valeurs québécoises » invoquées par Seymour. Il n'est pas clair si la thèse de Seymour et la contre-thèse de Maclure peuvent faire l'objet d'un « devis expérimental » au sens où l'entend ce dernier, mais, à leur face même, l'une n'est pas davantage hypothétique ni infalsifiable que l'autre⁴.

Seymour choisit plutôt de discuter de la démonstration de Maclure en introduisant une distinction entre immigration et immigration musulmane. Il ne nie pas que l'islam pose un problème comme, de façon plus générale, il ne nie pas que l'harmonisation des pratiques religieuses soit un enjeu de la laïcité (de ce point de vue, la position de Seymour n'est pas unifactorielle comme celle de Maclure). Mais pour lui, la composition musulmane de l'immigration est un problème auxiliaire qui vient se greffer au problème primordial de l'immigration en tant que telle :

« ... si la religion musulmane pose un problème, c'est bien parce que la majorité des immigrants dans certains pays est formée par des musulmans. Autrement dit, ce n'est pas la religion musulmane en tant que telle qui explique le backlash contre le multiculturalisme [évoqué par Kymlicka], mais bien le fait que l'immigration soit principalement musulmane. Les Turcs en Allemagne, les Maghrébins en France, les musulmans pakistanais et indiens en Grande-Bretagne créent des remous parce qu'ils forment le segment le plus important de la population immigrante. » (Seymour, 2014).

Pour Seymour, c'est le fait que l'immigration musulmane est quantitativement la plus importante qui explique que l'islam seul crée

⁴ Sur un plan plus général, on peut penser que, telle que la formule Maclure, l'exigence de vérification empirique a une portée variable selon ses différents champs d'application possible. Elle apparaît pouvoir être satisfaite pour un grand nombre d'hypothèses concrètes. Les propositions de Seymour selon lesquelles un malaise identitaire joue un rôle dans la crise des accommodements raisonnables et un déficit d'affirmation nationale dans le débat sur la laïcité semblent être de cet ordre. Ainsi, des enquêtes menées auprès des Québécois permettraient d'en établir la validité. La réaction de Seymour à la critique de Maclure va d'ailleurs dans ce sens. Les témoignages de journalistes chroniqueurs et les interventions exhaltant les valeurs québécoises qu'il invoque relèvent à ses yeux d'observations sociologiques qui viennent confirmer l'inclusion de la question nationale dans le débat sur la laïcité. Par ailleurs, pour d'autres considérations ou points de vue plus abstraits ou « métaphysiques », l'exigence de confirmation empirique de Maclure, prise au pied de la lettre, pourrait s'avérer trop forte. On ne voit pas trop, par exemple, quels faits observables ou quel devis expérimental pourraient corroborer la lutte des classes de Marx, la main invisible de Smith, la guerre des dieux de Weber, l'origine sociale de la religion de Durkheim, ou la distinction de Bourdieu.

difficulté et pas les autres religions, sikhe, juive ou chrétienne. Il ne l'affirme pas explicitement, mais on peut penser, à la lumière de son propos, que si à ses yeux les autres communautés immigrantes données en exemple par Maclure, sud-américaines, haïtiennes et vietnamiennes, ne posent pas problème, ce n'est pas parce qu'elles sont de confessions religieuses autres que musulmane, mais essentiellement parce qu'elles sont proportionnellement moins nombreuses.

Là où Maclure ne voit qu'une relation univoque, relative à l'islam, qui lie le débat sur la laïcité à la problématique de la place de la religion dans la société, Seymour introduit un rapport à deux niveaux pour tout à la fois expliquer en quoi la question nationale est présente dans le débat sur la laïcité et pourquoi celui-ci porte de façon plus percutante sur l'islam. Au niveau plancher, l'immigration suscite « La peur de l'Autre, de l'étranger [qui] explique une réaction identitaire » et vient troubler les discussions sur la laïcité partout dans le monde, mais d'une manière singulière au Québec en raison d'un déficit d'affirmation nationale particulièrement marqué. À un second niveau, comme il se trouve que cette immigration est surtout musulmane, la réaction identitaire se fixe de manière fortuite ou en tout cas subsidiaire sur l'islam (et de façon encore plus emblématique sur le foulard islamique). Pour le dire d'une façon condensée, alors que pour Maclure c'est la composition essentiellement musulmane de l'immigration qui est la donnée significative, aux yeux de Seymour c'est l'immigration en elle-même qui est l'élément fondamental auquel vient se surajouter le fait qu'elle soit pour beaucoup musulmane.

Ces deux lectures distinctes apparaissent être les déterminants factuels essentiels du désaccord entre Seymour et Maclure. C'est parce qu'il n'est sensible qu'au seul fait que l'immigration est musulmane et qu'il ignore ou du moins sous-estime le phénomène migratoire en tant que tel que Maclure récuse l'idée que la multiethnicité ait affaire dans le débat sur la laïcité et qu'il considère que la diversité religieuse et l'islam en sont les uniques paramètres. Au contraire, c'est en départageant un problème primaire de l'immigration et un problème secondaire de sa composition principalement musulmane que Seymour soutient que le débat sur la laïcité comporte un enjeu identitaire tout en admettant que s'y pose également un problème d'harmonisation des pratiques religieuses.

3. L'interprétation de la réalité sociale

La réalité du lien entre la question nationale et la laïcité dont, chacun suivant des lectures distinctes, Seymour et Maclure prétendent

rendre compte n'est pas la réalité naturelle. Le statut ontologique de *la question nationale*, de *la laïcité*, de *la place de la religion dans l'espace public*, de *la multiethnicité*, de *la diversité religieuse* et des autres aspects du débat entre Seymour et Maclure est manifestement différent de celui des objets physiques comme les montagnes et les tremblements de terre.

La réalité dont ces éléments sont constitutifs est la réalité sociale. Comment comprendre qu'à ce titre ils puissent faire l'objet d'une factualisation ? Comment comprendre que celle-ci découle d'une interprétation ? Comment entendre plus précisément cette interprétation ? Une manière adéquate apparaît être d'aborder les choses à partir de la théorie de la réalité sociale de John Searle (1995).

Selon Searle, la réalité sociale est plombée d'un lourd « fardeau métaphysique » du fait de sa « structure invisible » : elle existe bel et bien, mais échappe à une « description physico-chimique » telle qu'on peut en donner de la réalité brute matérielle. Les positions de Seymour et Maclure sont marquées de cette complexité ontologique. L'objet de leur discussion ne se donne pas à voir concrètement en pleine lumière. D'une certaine façon, c'est même là l'une des causes de leur affrontement. C'est parce que l'inscription de la question nationale dans le débat sur la laïcité n'a pas de réalité évidente à l'œil nu que Seymour et Maclure en débattent. Ils le font toutefois précisément en cherchant à établir sa réalité : Seymour en avançant que le lien entre le malaise identitaire et le débat sur la laïcité est effectif ; Maclure en soutenant que ce lien n'existe pas ou du moins n'est pas établi et que le fait réel du débat sur la laïcité est la diversité religieuse. Les interprétations qu'ils soumettent prétendent mettre au jour un pan inobservable de la réalité sociale, rendre visible ce qui est invisible.

Deux distinctions proposées par Searle entre objectivité et subjectivité permettent de comprendre ce paradoxe ainsi que la nature de ces interprétations. La première est entre objectivité et subjectivité ontologiques. Les deux notions désignent des modes d'existence. Une entité est ontologiquement objective quand elle est donnée, c'est-à-dire quand elle existe indépendamment des sujets humains et que, en quelque sorte, son existence s'impose d'elle-même. C'est le cas des montagnes et des tremblements de terre ainsi que de l'ensemble de la réalité brute, naturelle ou physique. Différemment, une entité est ontologiquement subjective quand son existence requiert la perception ou l'action humaine. C'est le cas des douleurs et autres états psychologiques ainsi que, à une autre échelle, de la

réalité sociale : elle est construite par les communautés humaines⁵. La laïcité, la question nationale, la place des religions dans l'espace public et toutes les composantes de l'affrontement entre Seymour et Maclure relèvent de la réalité sociale et sont donc ontologiquement subjectives. En raison de ce mode de réalité, leur structure reste « invisible » ou inapte à une description physico-chimique et, contrairement à celle de la réalité brute, leur existence ne s'impose pas de toute évidence.

La seconde distinction proposée par Searle est entre objectivité et subjectivité épistémiques. Elle a trait à une caractéristique des jugements (ou énoncés). Un jugement épistémiquement subjectif exprime une préférence, un goût, une appréciation personnelle et dépend ainsi de l'attitude ou du sentiment de celui qui l'émet. Il n'a pas, pour cela, de valeur de vérité. Tout au contraire, un jugement épistémiquement objectif prétend rendre compte d'un état de choses ; il est vrai ou faux selon que la réalité à propos de laquelle il est énoncé est le cas ou non.

Si elle est ontologiquement subjective, la réalité sociale est aussi sujette à des jugements épistémiquement objectifs. Son existence résulte d'une construction humaine, mais elle peut néanmoins faire l'objet tout autant d'énoncés dont la vérité relève de son existence effective que d'énoncés exprimant une attitude personnelle sans valeur de vérité⁶. L'affirmation de Seymour suivant laquelle la question nationale fait partie du débat sur la laïcité, le démenti que lui oppose Maclure et sa propre affirmation faisant de la place de la religion dans l'espace public l'unique véritable enjeu du débat sur la laïcité sont du premier type d'énoncés. Ce sont des jugements épistémiquement objectifs puisqu'ils n'ont pas pour fonction de faire état d'une appréciation personnelle, mais plutôt, du fait de leur teneur factuelle, d'exposer ce qui est ou ce qui n'est pas. Que la question nationale soit ou non insérée dans le débat sur la laïcité relève d'un mode d'existence ontologiquement subjectif. Mais l'objectif de

⁵ La théorie de la construction de la réalité sociale de Searle s'articule autour de l'idée centrale suivante : les faits institutionnels sont produits par intentionnalité collective suivant des processus d'attribution de fonctions en application de règles constitutives. Elle est une théorie réaliste et non pas constructiviste en ce qu'elle pose que la construction des faits sociaux est faite à partir de faits bruts donnés.

⁶ Par exemple, l'énoncé « L'impressionnisme a précédé le cubisme dans l'histoire de la peinture » est épistémiquement objectif alors que l'énoncé « L'impressionnisme a produit de plus belles toiles que le cubisme » est un énoncé épistémiquement subjectif. Il est aussi possible de formuler des jugements des deux types sur des entités ontologiquement objectives. « La lune cause les marées » est un énoncé épistémiquement objectif alors que « La lune est magnifique ce soir » est un énoncé épistémiquement subjectif.

Seymour est d'attester de cette imbrication ; celui de Maclure de la réfuter et de soutenir que c'est plutôt la diversité religieuse qui fait l'objet du débat sur la laïcité. Leurs deux jugements ont une valeur de vérité. Comme ils se contredisent, l'un est vrai et l'autre est faux et, dans leur échange, Seymour et Maclure cherchent précisément à faire prévaloir la vérité de leur propre jugement épistémique et la fausseté du jugement épistémique de l'opposant. La possibilité d'émettre des jugements épistémiquement objectifs sur des entités (ou des situations) ontologiquement subjectives, ouverte par le jeu de la double distinction de Searle entre objectivité et subjectivité, permet de voir que l'aspect aporétique ou antinomique qui se dégagent des positions de Seymour et Maclure du fait qu'elles allèguent représenter une réalité inobservable n'est qu'apparente.

Elles sont bel et bien des interprétations et leur dispute est donc bien un conflit d'interprétations de la réalité. Mais leur caractérisation au titre de jugements épistémiquement objectifs amène à spécifier en quel type d'interprétations elles consistent. Ce ne sont pas des interprétations au sens d'appréhensions ou de compréhensions herméneutiques ou exégétiques qui chercheraient à dévoiler un sens ou une signification symbolique, allégorique ou spirituelle. Parce que leur teneur factuelle les rend épistémiquement objectives, les positions de Seymour et Maclure sont plutôt des interprétations au sens d'explicitations d'un état de chose : elles identifient et décrivent des éléments d'une situation indiscernables au premier regard, mais qu'elles posent néanmoins comme étant réels.

4. Conclusion : le rapport à la réalité dans le débat public

L'examen de la teneur factuelle et de la composante interprétative de la dispute entre Seymour et Maclure met en lumière toute l'ampleur du rapport à la réalité dans le débat public. Le plus souvent, à cet égard, c'est la nécessité de s'entendre sur les faits qui est invoquée ou, pour le dire inversement, c'est un désaccord sur les faits qui est mentionné comme cause de l'inextricabilité ou de l'inutilité d'un débat. Les « faits » alors considérés sont des données informatives accessibles de l'état de la question. L'interprétation de la réalité s'avère couvrir un champ beaucoup plus large quand le débat porte sur une question relative à la réalité sociale. Elle intègre différents aspects de l'état de choses considéré qui ne sont pas de l'ordre des éléments d'exposition et de mesure qu'on peut en fournir, mais qui sont relatifs à sa configuration structurelle inapparente. Une relation, comme celle entre la question nationale et le débat sur la laïcité dont traitent Seymour et Maclure, n'est certainement pas le seul

matériau pouvant faire l'objet de cette interprétation de la réalité sociale. Elle apparaît aussi être faite suivant différents autres modes, notamment de la dénomination, de la qualification, de l'attribution et de la causalité.

C'est ainsi toute une ontologie interprétative qui est mobilisée dans le débat public. Les positions prises dans un débat ne relèvent pas en totalité d'évaluations fondées sur des convictions, mais y sont également présentes des représentations ayant prétention à rendre compte, dans différents registres, du réel. Leurs défenseurs procèdent à une objectivation de ce qui fait l'objet de la dispute : ils en proposent un portrait qu'ils allèguent être exact (ou sous quelque autre modalité en lien avec la réalité) indépendamment de leurs impressions et préférences personnelles. Il y a fort à parier que ce ne sont pas surtout les discordances sur les faits observables, sur la définition des situations et contextes matériels qui sont sources de dissension dans un débat, mais davantage les querelles d'interprétations, c'est-à-dire les différends relatifs à des façons opposées de concevoir la réalité sociale qui s'expriment dans des positions constituées de jugements épistémiquement objectifs.

Références

- MACLURE, Jocelyn. 2014. *Laïcité et fédéralisme. Le débat sur la Charte de la laïcité dans le contexte fédéral canadien*. L'idée fédérale. Réseau québécois de réflexion sur le fédéralisme.
- SEYMOUR, Michel. 2010. « Une constitution interne comme remède au malaise identitaire québécois ». Dans *La diversité québécoise en débat. Bouchard, Taylor et les autres*, sous la direction de Bernard Gagnon, 223-244. Montréal : Éditions Québec-Amérique.
- SEYMOUR, Michel. 2014. « La laïcité et le nationalisme identitaire : réponse à Jocelyn Maclure », *Huffington Post Québec*, 02-04-2014, http://quebec.huffingtonpost.ca/michel-seymour/laicite-et-nationalisme-identitaire-reponse-jocelyn-maclure_b_5068045.html. Consulté le 4 janvier 2018.
- SEARLE, John R. 1995. *The Construction on Social Reality*. New York : Free Press.

